

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

**LA METROPOLE TRAVAILLE AVEC LES SERVICES DE L'ETAT POUR
LES HABITANTS DU PETIT SEMINAIRE**

C'est avec stupeur que les services de la Métropole Aix-Marseille-Provence ont pris connaissance de la communication proposée par la ville de Marseille sur l'arrêté de péril pris par la municipalité concernant les immeubles du Petit Séminaire.

Les services municipaux sont totalement partie prenante de ce dossier géré en parfaite concertation jusqu'ici, bien que leurs absences furent remarquées à plusieurs réunions tenues en Préfecture.

A l'évidence, ce n'est pas très responsable.

La procédure d'expulsion des bâtiments, squattés par des personnes en situation irrégulière, relève exclusivement des pouvoirs de police de la Préfecture et de l'Etat. Mais en aucun cas d'un bailleur social.

Mettre en cause la responsabilité du bailleur ou celle de son autorité de tutelle, la Métropole Aix-Marseille-Provence, ne peut être interprété que comme de la malveillance dans un dossier où elle n'est pas de mise.

D'autant que cette demande de mise en arrêté de péril est à l'initiative de l'État auprès de la municipalité.

Demain, dès 9h, une nouvelle réunion doit avoir lieu entre les partenaires pour finaliser la procédure d'expulsion.

Une nouvelle fois, les déclarations de la Ville de Marseille dans ce dossier sont surprenantes, surtout le jour d'un conseil municipal visiblement très mouvementé pour la majorité.

Ces questions méritent du calme, de la rigueur et de la volonté.

CONTACT PRESSE :

Service Presse
T : 04 91 99 79 74
presse@ampmetropole.fr